



# LETTRES-PATENTES DU ROI,

*CONCERNANT la vente & discussion des biens  
de la Compagnie & Société des Jésuites dans les  
Colonies.*

Données à Versailles , le 14 février 1768.

*Registrées en Parlement le 23 février 1768.*

**L**OUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE  
ET DE NAVARRE ; À tous ceux qui ces présentes Let-  
tres verront : SALUT. La difficulté de vendre les biens qui sont  
situés dans nos colonies, nous auroit engagés à autoriser les Syn-  
dics des créanciers de la Société & Compagnie des Jésuites, par  
nos lettres-patentes des premier août , 27 octobre 1764, &  
20 juillet 1765, à y vendre les biens qui appertenoient à ladite